



Bourse aux Vêtements

AUTOMNE-HIVER 2026

Vente

Salle des Alambics
à Barbezieux

JEUDI
08 | OCTOBRE
2026
de 9h à 19h
sans interruption

VENDREDI
09 | OCTOBRE
2026
de 9h à 13h

Paiement
chèque et espèces

Dépôt

MARDI
06 | OCT
2026
de 9h - 18h
Non stop



MERCREDI
07 | OCT
2026
de 9h - 13h

Restitution

- **SAMEDI 10 OCTOBRE**
de 14h à 16h

Renseignements

**Centre Socioculturel du
Barbezilien**
73 rue Victor Hugo
16300 Barbezieux
Tél : 05.45.78.05.92
Site web :
cscbarbezieux.com





RÈGLEMENT POUR LES DÉPOSANTS DE LA BOURSE AUX VÊTEMENTS AUTOMNE / HIVER 2026

Le Centre Socioculturel (CSC) du Barbezilien organise une bourse aux vêtements en OCTOBRE 2026

ARTICLE 1 : La réception des articles aura lieu à la salle des Alambics à Barbezieux (site foire expo) aux jours et horaires ci-dessous :

MARDI 6 OCTOBRE de 9h00 à 18h00
MERCREDI 7 OCTOBRE de 9h00 à 13h00

ARTICLE 2 : Le dépôt, pour toute personne physique majeure est limité à un maximum de 2 listes de 20 articles (vêtements de saison + chaussures + accessoires) sur les 2 jours de dépôt. Les 2 listes pourront être déposées consécutivement ou sur les 2 jours de dépôt.

Après 17h30 et selon le nombre de déposants, les bénévoles se laissent le droit de limiter l'accès.

ARTICLE 3 : Les articles déposés devront être en bon état, propres (sans tâches, ni trous, ni fermetures cassées, ni boutons manquants...). Le prix de l'article sera fixé par le déposant en accord avec le CSC.

Les ensembles et lots enfants (de 2 articles maximum), de même catégorie et de même taille doivent être assemblés avant le dépôt.

ARTICLE 4 : Articles refusés : bijoux, sous-vêtements, linge de maison...

ARTICLE 5 : Une participation de 1,50 euro par liste déposée sera déduite lors de la restitution. De plus le CSC retiendra une participation de 10% sur les ventes réalisées.

ARTICLE 6 : La vente des articles aura lieu à la salle des Alambics à Barbezieux :

JEUDI 08 OCTOBRE de 9h00 à 19h00
VENDREDI 09 OCTOBRE de 9h00 à 13h00

ARTICLE 7 : Pendant la vente le CSC se réserve le droit de retirer certains articles qui auraient échappé au contrôle.

ARTICLE 8 : La restitution des invendus (sur présentation de la liste de dépôt) et **le paiement en chèque** des articles vendus auront lieu impérativement à la salle des Alambics le :

SAMEDI 10 OCTOBRE DE 14h00 à 16h00

ARTICLE 9 : Le CSC ne saurait être responsable des vols éventuels ou dégradations des articles déposés et ne remboursera pas ces articles.

ARTICLE 10 : La responsabilité du déposant est engagée en cas de dépôt d'articles de contrefaçon.

Le déposant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les conditions.



Bourse aux Vêtements

AUTOMNE-HIVER 2026

Vente

Salle des Alambics
à Barbezieux

JEUDI
08 | OCTOBRE
2026
de 9h à 19h
sans interruption

VENDREDI
09 | OCTOBRE
2026
de 9h à 13h

**Paiement
chèque et espèces**

Dépôt



MARDI
06 | OCT
2026
de 9h - 18h
Non stop



MERCREDI
07 | OCT
2026
de 9h - 13h

Restitution



• **SAMEDI 10 OCTOBRE**
de 14h à 16h

Renseignements

**Centre Socioculturel du
Barbezilien**
73 rue Victor Hugo
16300 Barbezieux
Tél : 05.45.78.05.92
Site web :
cscbarbezieux.com



RÈGLEMENT POUR LES DÉPOSANTS

DE LA BOURSE AUX VÊTEMENTS AUTOMNE / HIVER 2026



Le Centre Socioculturel (CSC) du Barbezilien organise une bourse aux vêtements en OCTOBRE 2026

ARTICLE 1 : La réception des articles aura lieu à la salle des Alambics à Barbezieux (site foire expo) aux jours et horaires ci-dessous :

MARDI 6 OCTOBRE de 9h00 à 18h00
MERCREDI 7 OCTOBRE de 9h00 à 13h00

ARTICLE 2 : Le dépôt, pour toute personne physique majeure est limité à un maximum de 2 listes de 20 articles (vêtements de saison + chaussures + accessoires) sur les 2 jours de dépôt. Les 2 listes pourront être déposées consécutivement ou sur les 2 jours de dépôt.

Après 17h30 et selon le nombre de déposants, les bénévoles se laissent le droit de limiter l'accès.

ARTICLE 3 : Les articles déposés devront être en bon état, propres (sans tâches, ni trous, ni fermetures cassées, ni boutons manquants...). Le prix de l'article sera fixé par le déposant en accord avec le CSC.

Les ensembles et lots enfants (de 2 articles maximum), de même catégorie et de même taille doivent être assemblés avant le dépôt.

ARTICLE 4 : Articles refusés : bijoux, sous-vêtements, linge de maison...

ARTICLE 5 : Une participation de 1,50 euro par liste déposée sera déduite lors de la restitution. De plus le CSC retiendra une participation de 10% sur les ventes réalisées.

ARTICLE 6 : La vente des articles aura lieu à la salle des Alambics à Barbezieux :

JEUDI 08 OCTOBRE de 9h00 à 19h00
VENDREDI 09 OCTOBRE de 9h00 à 13h00

ARTICLE 7 : Pendant la vente le CSC se réserve le droit de retirer certains articles qui auraient échappé au contrôle.

ARTICLE 8 : La restitution des invendus (sur présentation de la liste de dépôt) et **le paiement en chèque** des articles vendus auront lieu impérativement à la salle des Alambics le :

SAMEDI 10 OCTOBRE DE 14h00 à 16h00

ARTICLE 9 : Le CSC ne saurait être responsable des vols éventuels ou dégradations des articles déposés et ne remboursera pas ces articles.

ARTICLE 10 : La responsabilité du déposant est engagée en cas de dépôt d'articles de contrefaçon.

Le déposant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les conditions.